

Nature de l'acte : 1-4

DÉC.2024-015 – Remplacement des éclairages des terrains de football du stade de la Conterie – Rue de la Conterie – Condé-en-Normandie

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Considérant les devis réceptionnés,

DÉCIDE

Article 1 – D'autoriser le remplacement des éclairages des terrains de football du stade de la Conterie – Rue de la Conterie – Condé-sur-Noireau – 14110 Condé-en-Normandie auprès de la société Jannelec – 8 rue Parc – 61100 Fiers pour un montant de 48 833,19 € H.T. soit 58 599,83 € T.T.C.

DIT

Article 2 – Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le ~~17~~ janvier 2024

LE MAIRE



Valérie DESQUESNE